



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le dix-sept février deux mille vingt-deux, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Bovel, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : MM : José MERCIER ; Bernard BERTIN ; Dominique MOTEL ; Pascal COLLIN ; Christian DE SALLIER. MMES : Rolande RICAUD ; Stéphanie LESEIGNEUR ; Laure JAMAIN ; Mme Ingrid GARDE ; Mme Anne-Laure LE TALLEC ; Mme Sophie COUKA.

Absents excusés : Mme Françoise AUBAUD donne pouvoir à M. José MERCIER ; Mme Inesse MAILLOT donne pouvoir à Mme Rolande RICAUD.

Absents : M. Pascal DENIEL

Secrétaire : Christian DE SALLIER

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Délibération 2022.02.07

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la séance du 4 février 2022 sans réserve ni remarque comme étant fidèle aux débats et décisions qui ont été les siens.

Vote pour : 13

Vote contre :

Abstention :

Délibération 2022.02.08

LOTISSEMENT DU BOIS DE LA LOGE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Dans le cadre de l'opération « Phase 2 des travaux du lotissement du Bois de la Loge » une consultation pour les marchés de travaux a été lancée.

Les prestations sont décomposées en lots :

Lot 1 : Terrassement – Voirie – Eaux pluviales

Lot 2 : Espaces verts

Lot 3 : Clôtures - Portails

Un avis d'appel public à concurrence est paru le 30 novembre 2021 sur la salle des marchés publics en ligne de Mégalis Bretagne.

La remise des offres a été fixée au 17 janvier 2022 à 12 heures.
12 offres dématérialisées ont été déposées sur le profil acheteur de la commune (Mégalis Bretagne).
1 offre a été rejetée car elle avait été déposée en doublon.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 février 2022 afin de prendre connaissance des offres reçues, de leur analyse et de leur classement, conformément aux critères ci-dessous, indiqués à l'article 13 du règlement de consultation :

Critères	Pondération
1 - Prix	60
2 - Valeur technique	40
2-1 note de présentation de l'entreprise	10
2-2 note méthodologique	15
2-3 Description de références équivalentes	5
2-4 Planning général	5
2-5 indications sur la provenance des principales fournitures	5
Pondération totale des critères d'attribution	100

Au terme de l'examen détaillé des offres sur la base des critères définis et au vu du classement final des offres, il convient de considérer les offres suivantes comme étant économiquement les plus avantageuses :

Lot		Attributaire	Estimation en € (HT)	Montant en € (HT)	Montant en € (TTC)
1	Terrassement – Voirie – Eaux pluviales	COLAS	94 818 €	98 295,60 €	117 954,72 €
2	Espaces verts	JOURDANIERE NATURE SARL	28 273 €	15 050 €	18 060 €
3	Clôtures - Portails	CLOTURE CONCEPT	17 175 €	12 884,40 €	15 461,28 €
TOTAL			140 266 €	126 230 €	151 476 €

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **ATTRIBUER** les marchés de travaux conformément aux résultats ci-dessus.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Vote pour : 13

Vote contre :

Abstention :

Délibération 2022.02.09

VENTE DE BUREAUX

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que 4 bureaux inutilisés prennent de la place à l'école.

Il est proposé de donner à l'association Téléthonne de Bovel. Dans le cas où l'association ne serait pas intéressée, le prix de vente serait fixé à 10 € TTC par bureau.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **PROPOSER** à l'association Téléthonne de Bovel de leur donner les 4 bureaux.
- **FIXER** le prix de vente des bureaux à 10 € TTC l'unité dans le cas où l'association Téléthonne de Bovel ne serait pas intéressée.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote pour : 13

Vote contre :

Abstention :

Délibération 2022.02.10

PAROISSE ST MAUR : PRISE EN CHARGE DES FACTURES EDF PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune prenne en charge les factures EDF de la Paroisse St Maur.

Il est au proposé au Conseil Municipal d'établir une convention par laquelle la commune de Bovel s'engage à verser, à la Paroisse St Maur, sur présentation des factures, un soutien financier à hauteur de ses factures d'électricité, dans la limite de 200 € par année.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** le soutien financier à la Paroisse St Maur.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote pour : 13

Vote contre :

Abstention :

Délibération 2022.02.11

PROGRAMME LES 1000 CAFÉS

La commune sollicite le Groupe SOS dans le cadre de son programme « Les 1000 cafés » pour engager une étude dans l'éventualité d'une reprise du café / commerce de Bovel.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **SOLLICITER** le Groupe SOS pour participer au programme « Les 1000 cafés ».

Vote pour : 13

Vote contre :

Abstention :

Délibération 2022.02.12

DEMANDE DE SUBVENTION

L'association « RESTAURANTS DU COEUR - RELAIS DU COEUR D'ILLE ET VILAINE » sollicite une subvention d'un montant de 50 €.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **D'OCTROYER** une subvention d'un montant de 50 € à l'association « RESTAURANTS DU COEUR - RELAIS DU COEUR D'ILLE ET VILAINE »

Vote pour : 13

Vote contre :

Abstention :